PROCEDURE DE PREVENTION

ET DE TRAÇABILITE DES ABANDONS

Ce présent procédé peut être remis sur demande directement à l'établissement ou accessible sur notre site internet : $site\_internet$

La lutte contre l'abandon est une priorité pour notre établissement. Outre assurer le suivi de nos élèves durant leur formation, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et faire en sorte que chaque candidat puisse obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions.

Nous avons établi un plan de prévention basé sur 3 points :

Les causes d'abandon de formation au sein de notre établissement La prévention de ces abandons

La traçabilité des abandons

CONNAITRE LES PRINCIPALES CAUSES D'ABANDON

Liées aux difficultés d'obtention de l'examen du code de la route : en cause la barrière de la langue française mal ou pas maîtrisé,

Liées aux risques physiques : accidents, handicap, grossesse difficile,

Liées aux difficultés du quotidien : environnement social ou économique défavorable, problèmes de transport,

PREVENTION DES ABANDONS

Dès l'inscription dans l'établissement, nous sensibilisons nos candidats sur l'importance de l'assiduité aux cours de code et de conduite pour éviter une formation trop longue.

A la suite de l'évaluation, nous remettons le contrat aux mains des candidats ou leur envoyons par mail et leur laissons au moins 1 semaine avant signature pour étudier les termes de leur engagement à venir en nous portant à leur disposition pour toute question sur le contenu du contrat.

1. **Lors de la formation théorique les candidats bénéficient soit** :

* d'un suivi de connexion et d'un contrôle du travail effectué(leur relevé de connexion sur l'application PassRousseau est régulièrement consulté),
* d'un suivi présentiel en salle de code en présence d'un moniteur, ( suivi via l'application Pass Rousseau qui nous permet outre de vérifier l'évolution des compétences des candidats mais aussi d'être notifié de la fin de validité de leur formule théorique qui est de 6 mois)

S'il est constaté un manque de régularité, les candidats sont dans un premier temps relancé par mail ou par SMS puis dans un deuxième temps contacté par téléphone.

1. **Lors de la formation pratique** :

Les plannings de conduite sont établis en présence des candidats quand cela est possible ou programmés par nous-même en prenant en considération les possibilités des élèves (planning envoyé par les candidats sur notre boîte mail). La programmation des heures de conduite est faîte en tenant compte de l'évaluation et en faisant en sorte d'avoir au minimum 3 heures de conduite par semaine.

Lorsqu'un candidat est en retard de 5 mn, il est tout de suite contacté par téléphone pour éviter les oublis ou les pannes d'oreiller,

Lorsqu'il est absent, le jour même il lui est envoyé un SMS et un mail lui notifiant que cette absence s'il elle est non justifiée par un motif impérieux lui sera tarifée.

En cas d'absence prolongée, un SMS et un mail lui est à nouveau envoyé lui précisant son engagement dans la formation. Un SMS est également adressé au représentant légal avec pour conseil de prendre contact avec l'établissement.

TRAÇABILITE DES ABANDONS

Lorsque des candidats sont en situation avérée d'abandon, au-delà de 6 mois d'absentéisme pour la formation code et plus de 3 mois d'absentéisme pour la formation pratique, nous leur adressons un mail afin de connaître leur situation :

Abandon définitive ou partiel de leur formation, Motif de l'abandon,

Selon le cas, nous leur recommandons de venir retirer leur dossier contre remise d'une décharge signée par les 2 parties ou nous restons à leur disposition jusqu'à reprise de leur formation à une date ultérieur.

En cas de non réponse à nos différentes relances, le dossier des candidats en situation d'abandon

- non déclaré est répertorié dans un dossier dédié.